

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 8 novembre 2023 attribuant les responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 762-5 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation à l'Institut d'administration des entreprises de Paris

NOR : ESRS2329322A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 718-16, L. 762-4, R. 711-7 et D. 741-12 ;

Vu le décret n° 89-928 du 21 décembre 1989 modifié relatif à l'Institut d'administration des entreprises de Paris ;

Vu les avis du comité social d'administration de l'Institut d'administration des entreprises de Paris en date du 22 juin 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Institut d'administration des entreprises de Paris en date du 26 juin 2023,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est approuvée la délibération par laquelle le conseil d'administration de l'Institut d'administration des entreprises de Paris a demandé que l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 762-5 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 novembre 2023.

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*

A.-S. BARTHEZ

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
chargé de la 3^e sous-direction
de la direction du budget,*

A. HAUTIER